

## **DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES EN VUE DE L'ÉLECTION SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2018**

### ***Circonscription du Nord-de-la-Petite-Nation (1)***

*Comprend l'ensemble du territoire des municipalités de Boileau, de Chénéville, de Duhamel, de Lac-Simon, de Montpellier, de Namur, de Notre-Dame-de-la-Paix et de Saint-Émile-de-Suffolk.*

*Cette circonscription contient 4189 électeurs pour un écart à la moyenne de +3,89 % et possède une superficie de 1299,50 km<sup>2</sup>.*

### ***Circonscription des Rives-de-l'Outaouais (2)***

*Comprend l'ensemble du territoire des municipalités de Fassett, de Montebello, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Papineauville et de Plaisance.*

*Cette circonscription contient 4017 électeurs pour un écart à la moyenne de -0,37 % et possède une superficie de 421,06 km<sup>2</sup>.*

### ***Circonscription des Méandres-de-la-Petite-Nation (3)***

*Comprend l'ensemble du territoire des municipalités de Ripon et de Saint-André-Avellin.*

*Cette circonscription contient 4248 électeurs pour un écart à la moyenne de +5,36 % et possède une superficie de 274,16 km<sup>2</sup>.*

### ***Circonscription de la Rivière-Blanche (4)***

*Comprend l'ensemble du territoire du canton de Lochaber, du canton de Lochaber-Partie-Ouest, de la municipalité de Mayo, de la municipalité de Saint-Sixte et de la ville de Thurso.*

*Cette circonscription contient 3946 électeurs pour un écart à la moyenne de -2,13 % et possède une superficie de 307,28 km<sup>2</sup>.*

### ***Circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre (5)***

*Comprend l'ensemble du territoire des municipalités de Bowman, de Mulgrave-et-Derry, de Notre-Dame-de-la-Salette et de Val-des-Bois. Elle comprend également une partie du territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de la rivière du Lièvre et de la limite Nord de la municipalité de L'Ange-Gardien; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers l'Est, les limites Nord, Est et Sud de la municipalité de L'Ange-Gardien, la rivière du Lièvre, et ce jusqu'au point de départ.*

*Cette circonscription contient 4083 électeurs pour un écart à la moyenne de +1,26 % et possède une superficie de 943,21 km<sup>2</sup>.*

### ***Circonscription de St-Luc / L'Ange-Gardien Ouest (6)***

*Comprend une partie du territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de la limite Nord de la municipalité de L'Ange-Gardien et de la rivière du Lièvre; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rivière du Lièvre, les limites Sud, Ouest et Nord de la municipalité de L'Ange-Gardien, et ce jusqu'au point de départ. Elle comprend également une partie du territoire de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien et de la rivière du Lièvre; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rivière du Lièvre, le prolongement en direction Est de la rue Pierre-Laporte, cette dernière rue, la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien, et ce jusqu'au point de départ.*

*Cette circonscription contient 4419 électeurs pour un écart à la moyenne de +9,60 % et possède une superficie de 128,42 km<sup>2</sup>.*

### ***Circonscription de Beauchampville / du Ruisseau (7)***

*Comprend une partie du territoire de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de la rivière du Lièvre et de la rue MacLaren Ouest; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Nord-est, la rue MacLaren Ouest, la rue MacLaren Est, la rue Bélanger, la rue Church, la rue Bélanger, la rue John-F.-Kennedy, la rue Dollard, l'avenue Lépine, l'autoroute de l'Outaouais (50), la limite municipale*

séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien, la rue Pierre-Laporte et son prolongement en direction Est, la rivière du Lièvre, et ce jusqu'au point de départ.

Cette circonscription contient 3999 électeurs pour un écart à la moyenne de -0,82 % et possède une superficie de 10,38 km<sup>2</sup>.

#### **Circonscription de Buckingham-Centre (8)**

Comprend une partie du territoire de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de la rivière du Lièvre et de la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Nord-est, la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien, l'autoroute de l'Outaouais (50), l'avenue Lépine, la rue Dollard, la rue John-F.-Kennedy, la rue Bélanger, la rue Church, la rue Bélanger, la rue MacLaren Est, la rue MacLaren Ouest, la rivière du Lièvre, et ce jusqu'au point de départ.

Cette circonscription contient 4080 électeurs pour un écart à la moyenne de +1,19 % et possède une superficie de 4,92 km<sup>2</sup>.

#### **Circonscription de Masson-Angers Est (9)**

Comprend une partie du territoire de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de l'autoroute de l'Outaouais (50) et de la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Nord-est, la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien, la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et le canton de Lochaber-Partie-Ouest, la limite municipale de la Ville de Gatineau située dans la rivière des Outaouais, le prolongement en direction Sud de la rue de la Forteresse, cette dernière rue, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue du Trois-Moulins, la rue de Castillon, la rue de Neuville, la rue des Laurentides, la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien, l'autoroute de l'Outaouais (50), et ce jusqu'au point de départ.

Cette circonscription contient 3855 électeurs pour un écart à la moyenne de -4,39 % et possède une superficie de 47,72 km<sup>2</sup>.

#### **Circonscription de Masson-Angers Ouest (10)**

Comprend une partie du territoire de la Ville de Gatineau, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien et de la rue des Laurentides; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud, la rue des Laurentides, la rue de Neuville, la rue de Castillon, la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue du Trois-Moulins, la rue de la Forteresse et son prolongement en direction Sud, la limite municipale de la Ville de Gatineau située dans la rivière des Outaouais, la limite Ouest de la Commission scolaire située successivement dans le prolongement en direction Sud de la montée Mineault, sur cette dernière montée et dans son prolongement en direction Nord, la limite municipale séparant la Ville de Gatineau et la municipalité de L'Ange-Gardien, et ce jusqu'au point de départ.

Cette circonscription contient 3488 électeurs pour un écart à la moyenne de -13,49 % et possède une superficie de 12,89 km<sup>2</sup>.

### **Statistiques pertinentes**

Nombre total d'électeurs	<b>40 324</b>
Nombre de circonscriptions	<b>10</b>
Nombre moyen d'électeurs	<b>4 032</b>
Nombre minimal d'électeurs*	<b>3 024</b>
Nombre maximal d'électeurs*	<b>5 040</b>

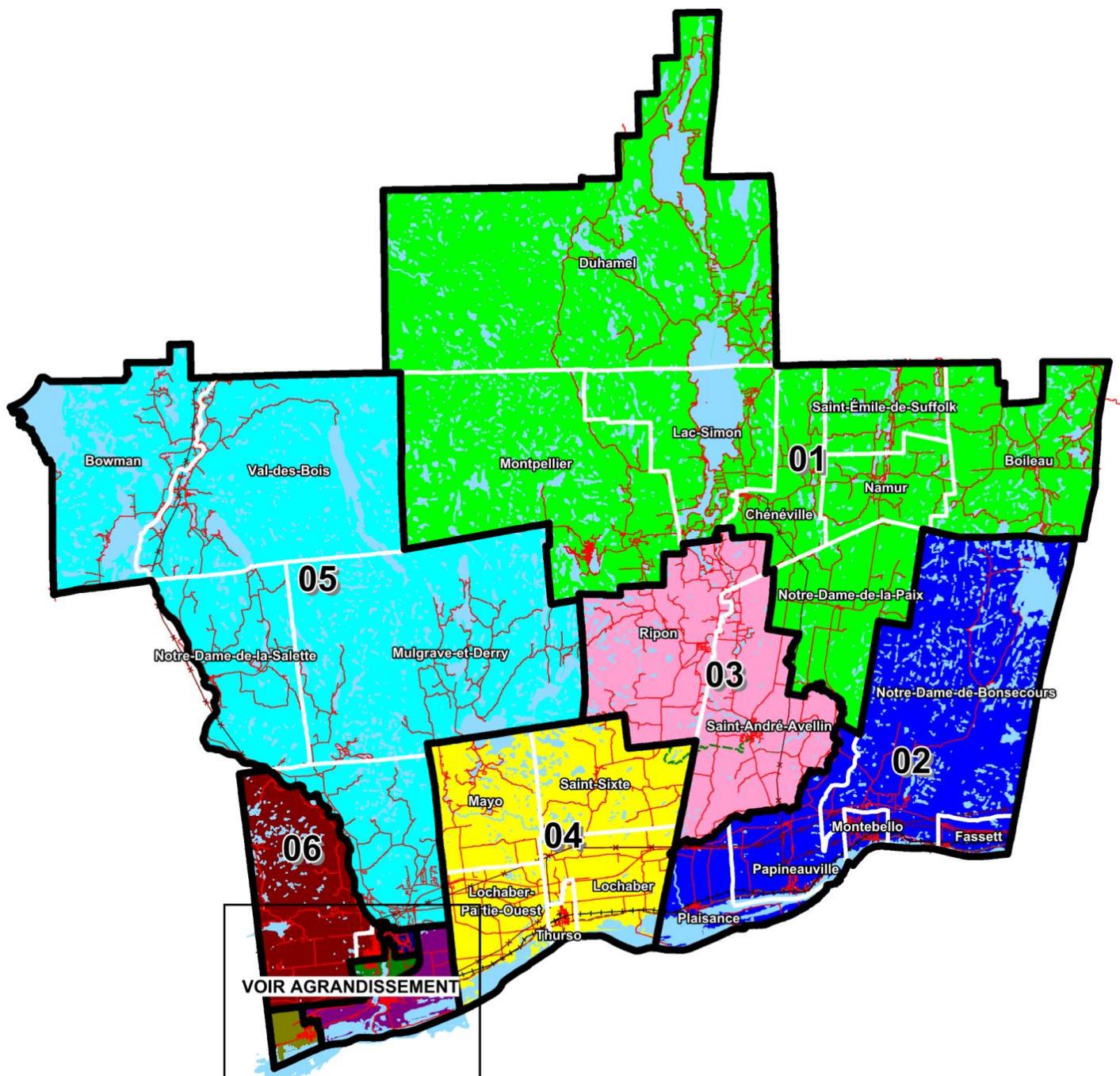
\* Chaque circonscription électorale doit être délimitée de façon que le nombre d'électeurs dans cette circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25% au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la commission scolaire par le nombre de circonscriptions. [...] (article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires).



**Sommaire des circonscriptions électorales**

Nom de la circonscription	Superficie en km <sup>2</sup>	# électeurs	Écart à la moyenne	
			# électeurs	%
du Nord de la Petite-Nation (1)	1299,50	4189	+ 157	+ 3,89 %
des Rives-de-l'Outaouais (2)	421,06	4017	- 15	- 0,37 %
des Méandres-de-la-Petite-Nation (3)	274,16	4248	+ 216	+ 5,36 %
de la Rivière-Blanche (4)	307,28	3946	- 86	- 2,13 %
de la Vallée-de-la-Lièvre (5)	943,21	4083	+ 51	+ 1,26 %
de St-Luc / L'Ange-Gardien Ouest (6)	128,42	4419	+ 387	+ 9,6 %
de Beauchampville / du Ruisseau (7)	10,38	3999	- 33	- 0,82 %
de Buckingham-Centre (8)	4,92	4080	- 48	+ 1,19 %
de Masson-Angers Est (9)	47,72	3855	- 177	- 4,39 %
de Masson-Angers Ouest (10)	12,89	3488	- 544	- 13,49 %

**Carte générale**



Carte des secteurs Buckingham et Masson-Angers

**AGRANDISSEMENT**

